

Note du CIRANO basée sur un rapport écrit par Claudia Keser, Andreas Markstädter et Martin Schmidt, janvier 2015

Dans le cadre d'une expérience impliquant des biens publics et des dotations hétérogènes, nous examinons dans quelle mesure les exigences en matière de cotisations minimales peuvent influencer le niveau de contribution et la règle de « juste part », ou de cotisations proportionnelles à la richesse des sujets, observée dans le passé (Hofmeyr *et al.*, 2007; Keser *et al.*, 2014). Nous considérons trois modèles de cotisations minimales (MCM) motivés par des structures fiscales communes présentes dans la vraie vie. Le modèle de cotisations minimales fixes (*FixMin*) exige la même contribution absolue de tous les joueurs. Le modèle de cotisations minimales relatives (*RelMin*) requiert la contribution des joueurs en parts égales de leur dotation. Le modèle de cotisations minimales progressives (*ProgMin*) impose des cotisations minimales relatives augmentant progressivement avec la dotation.

Les résultats de notre expérience laissent entrevoir le potentiel des MCM d'exercer un pouvoir expressif. Les données recueillies semblent indiquer un rapport de cotisations considéré comme juste pour les différents types de dotations. En établissant des normes appropriées, il pourrait être possible d'augmenter les cotisations collectives au-delà du niveau observé sans cotisation minimale. Ce constat est particulièrement vrai dans le cas du *ProgMin*, probablement perçu comme le plus juste des trois MCM considérés. *RelMin* et *FixMin* affichent des niveaux de cotisations qui ne dépassent pas, de façon significative, ceux du modèle sans cotisation minimale requise (*NoMin*).

Nous définissons l'effet *d'éviction de motivation* entraîné par une intervention politique comme la réduction du pourcentage de la dotation librement disponible qui est cotisé. Nous observons cet effet dans le *FixMin*, contrairement au *RelMin* ou au *ProgMin*.

La norme de « juste part » ne peut être décelée dans le *FixMin* et le *ProgMin*, en raison des normes établies par la progressivité (inversée) dans ces deux MCM. Dans le cas du traitement régressif du *FixMin*, les cotisations relatives moyennes sont considérablement plus élevées pour les joueurs moins riches. Pour ce qui est du *ProgMin*, les cotisations relatives moyennes sont plus élevées pour les joueurs mieux nantis. Visiblement, une intervention délibérée peut nuire à la norme de « juste part ».

Malgré ce constat concluant, nous conseillons de faire preuve de prudence en généralisant nos résultats à la mise en place de politiques publiques. La réaction en matière de cotisation obtenue dans ce jeu peut différer de celle des facteurs économiques réels, telle que la réaction de l'offre de main-d'œuvre suite à un changement des taux d'imposition. Plus particulièrement, lors de notre expérience, les dotations hétérogènes ont été réparties au hasard entre les participants d'un groupe. Par conséquent, les sujets n'avaient pas à alimenter leurs fonds de dotation eux-mêmes ni à travailler en ce sens. Notre étude réussit à démontrer que le modèle de cotisations minimales progressives (*ProgMin*) a donné de meilleurs résultats dans le contexte de biens publics, en termes de taux global de cotisation, mais il nous est impossible de prédire quel degré de progression fonctionnerait le mieux dans le cadre de biens publics où la dotation doit être gagnée.

L'étude intégrale peut être consultée sur le site Web du CIRANO à l'adresse :

<http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2014s-47.pdf>